



L'INF ORDRE

BULLETIN D'INFORMATION
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PEDICURES-PODOLOGUES
LANGUEDOC-ROUSSILLON

MOT DU PRESIDENT

Maison des Professions Libérales
285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER

Tel: 04 67 20 18 21
Fax: 04 67 20 17 04
contact@languedoc-roussillon.cropp.fr

Secrétaire administrative :
Mme Cyrille BARAUD

CONSEILLERS ORDINAUX

Franck ALZIEU	Président
Aline DELBOSC-ALCOUFFE	Vice-Présidente déléguée
Patricia PETERSEN	Vice-Présidente
Philippe TABOUREAU	Secrétaire général
Réne AURIACH	Trésorier
Gérard BAILLEUX	Secrétaire adjoint
Jean BASCOU	Suppléant
Alain CAISSO	Suppléant
Didier BUXEDA	Suppléant
Trois postes vacants	

SOMMAIRE

LMD..... page 2
Formation diabète.....page 2
H.A.S.....page 2
Agenda.....page 3
Rappels importants.....page 3
Pratiques alternatives.....page 3
Actions en cours.....page 4

ORDER or not ORDER That is ...

La question ne se pose plus, l'Ordre existe depuis bientôt trois ans, volonté commune des pouvoirs publics et des professionnels de doter la profession d'une instance gérant l'ensemble des règles professionnelles applicables à tous les Pédicures-Podologues exerçant leur art sur le territoire français.

Relayé en région par les Conseils régionaux dont celui du Languedoc-Roussillon, animé par des conseillers à votre écoute.

*Le CROPP reste votre interlocuteur privilégié pour tout renseignement ou aide dans l'exercice de votre profession,
(Rédaction de contrats, Remplacement, collaboration...)*

Le CROPP est aussi au service des Patients et des Professionnels par son rôle de conciliation.

Parmi les missions importantes du cropp je mets en avant l'application des règles déontologiques qui peuvent paraître contraignantes mais nécessaires pour une harmonisation des pratiques professionnelles et le suivi sur l'évolution de la Profession.

Trois de nos conseillers ont été choisis par la H.A.S. pour participer aux travaux sur l'EPP.

Depuis l'installation du CROPP Languedoc-Roussillon, des actions ont été menées pour permettre aux professionnels de se mettre en règle avec le code de déontologie.

Il est à noter que 90% des Pédicures-Podologues sont en conformité (Inscription au tableau, pages jaunes, plaques professionnelles...)

Il faut donner du temps pour que l'Ordre fasse partie du paysage Pédi-Podologique, tournons nous vers l'avenir.

Franck Alzieu

INTEGRATION DES ETUDES PARAMEDICALES DANS LE LMD

En novembre 2008 a débuté une concertation sur l'intégration des études paramédicales dans le dispositif LMD européen s'inscrivant dans le cadre des accords de Bologne (2002) qui visent à harmoniser les formations universitaires dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Dans cette perspective, l'inscription dans le cursus LMD (Licence, Master, Doctorat) des études de Pédicurie-Podologie peut s'envisager de deux façons :

- Une pleine intégration de la formation de pédicure-podologue dans le système LMD, qui permettrait aux Pédicures-Podologues de relever leur niveau de compétence, ainsi améliorer la qualité de la prise en charge thérapeutique de leurs patients.

Outre les avantages que représenterait un vrai diplôme universitaire cette orientation impliquerait une évolution des honoraires, tant dans la fonction publique que pour les professionnels libéraux puisqu'elle permettrait une reconnaissance salariale au niveau de l'actuelle catégorie A.

- Une intégration universitaire "au rabais" avec la licence professionnelle dont l'obtention ne demande que deux semestres contre six pour une licence "normale".

Cette orientation constituerait pour nous une involution car elle nous priverait des filières universitaires et de recherche, lesquelles sont seules à même de tirer notre profession vers le haut.

Les patients se verraient ainsi privés d'une amélioration de la qualité des soins par l'appauvrissement du niveau de notre formation.

En outre cette licence nous limiterait dans nos possibilités de passerelle et de formation communes avec les autres professions médicales.

L'absence de recherche en pédicurie-podologie empêcherait notre profession de pouvoir se constituer en véritable discipline autonome : elle ne serait qu'une profession d'exécution.



Alain Caisso, Membre de la
commission EPP au CROPP
Languedoc-Roussillon

FORMATIONS" DIABETE"

Beaucoup d'interrogations sur les formations diabète. Les formations délivrées en ce moment sont elles validantes, validées (par qui), agréées..?

Les formations organisées par les syndicats régionaux (FNP), AMEROC (Pr Bonnel)... sont validantes et validées par l'ANREP (FNP) après stages hospitaliers faisant suite à la partie théorique, stage qui auront lieu, pour certains avant l'été, pour d'autres, après l'été (dates non communiquées).

Les frais seront pris en charge par le FIFPL selon condition.

Par contre les formations "convention", agréées et organisées par l'URCAM, dont les frais 200 € sont remboursés par la CRAM seront mis en place (source URCAM) au cours du deuxième semestre 2009, la première aurait lieu en Septembre.

Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser directement à votre Syndicat régional.

H.A.S.

En fin d'année dernière, plus d'une quarantaine de candidats Pédicures-Podologues avait postulé pour faire partie d'un groupe de 20 devant participer à un programme de formation EPP au sein de la H.A.S. Trois de nos conseillers régionaux parmi les quatre qui avaient envoyé leur candidature furent retenus. Mme Patricia Petersen, Mrs Gérard Bailleux et Alain Caisso

Nous en sommes très fiers et nous les félicitons.

Ils nous informeront dans des prochains "l'Inf'Ordre" des avancées de leurs travaux.

**POSITION DE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES PEDICURES-PODOLOGUES SUR LA
RECONNAISSANCE DES PRATIQUES ALTERNATIVES**

Dans le respect du Code de déontologie et notamment des articles 46, 48, 53, 55, 59, 71, 74 et 76, le Conseil national de l'Ordre des Pédicures-Podologues donne sa position sur la reconnaissance et l'exercice des pratiques alternatives (aromathérapie, naturothérapie, réflexologie...) non définies dans le décret d'actes et donc hors champ de compétences de la Profession : Rien ne peut empêcher un professionnel d'exercer ces pratiques, mais il le fait sous sa propre responsabilité.

Les instances ordinales resteront en retrait tant que les intéressés n'auront pas apporté les preuves scientifiques nécessaires à ces pratiques pour recevoir l'aval de l'Académie de médecine et bénéficier des recommandations de bonnes pratiques élaborées ou labellisées par la H.A.S. (Haute autorité de Santé).

Agenda

9 janvier : Conseil National CNOPP, Paris
14 janvier : Réunion Bureau CROPP (Narbonne)
 Réunion d'information départementale 'Narbonne)
12 février : Commission démographie Paris (F.Alzieu)
6 mars : Conseil CROPP (Montpellier)
 Réunion d'information départementale (Montpellier)
12 mars : Commission contrôle des comptes Paris (F.Alzieu)
20 mars : Conférence des Présidents (Paris)

RAPPELS IMPORTANTS

R.C.P :

Le duplicata de votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle est à envoyer au CROPP **chaque année**.

REMPACEMENTS et COLLABORATION :

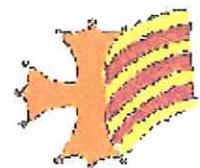
Les contrats de remplacement ainsi que ceux de collaboration sont à envoyer au CROPP au moins **un mois avant la date de leur application**. Ne pas oublier de les parapher au bas de toutes les pages et de dater et signer la dernière.

CHANGEMENT de SITUATION :

Pour toute modification de votre situation (changement d'adresse, ouverture de cabinet secondaire, cessation d'activité temporaire ou définitive etc...) prévenir le CROPP **rapidement**.

DOSSIERS INCOMPLETS :

Malgré nos multiples relances, beaucoup de dossiers restent incomplets (diplôme, assurance, descriptif de plaque professionnelle etc..) Reprenez les courriers reçus du CROPP et mettez vous en règle au plus vite. Nous ne pouvons plus être tolérant, votre inscription provisoire au tableau ne pourra être définitive et vous serez dans l'illégalité, vous exposant à des sanctions.



ACTION en COURS**AFFICHAGE CABINET et MODE D'EXERCICE**

Notre action sur le respect du code de déontologie par rapport à l'affichage et au mode d'exercice se poursuit.

La majorité des professionnels concernés se sont mis en conformité.

Le dossier de ceux qui ne l'ont pas encore fait sera transmis au service juridique.

PAGES JAUNES

A la lecture de l'annuaire 2009 de l'Hérault, nous avons été satisfait de voir que 99 % des Pédicures-Podologues se sont mis en règle.

Nous attendons la parution des autres départements pour faire le bilan de notre action pages jaunes.

Nous allons également travailler sur les sites internet illicites.

EXERCICE ILLEGAL

Plusieurs personnes non inscrites ont été rappelées à l'ordre, l'une d'entre elle sera poursuivie en justice pour refus de régularisation.

CONTACT**Horaires Secrétariat**

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, 8h30-11h30
13h45-16h45

Tel : 04 67 20 18 21

Fax : 04 67 20 17 04

Mme Baraud, votre contact secrétariat
F. Alzieu, Président du CROPP



Le Président peut vous recevoir sur rendez-vous auprès du secrétariat.

REUNIONS D'INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

Un grand nombre de Professionnels ont assisté aux réunions départementales et ont pour la majorité eu des réponses à leurs interrogations ou inquiétudes.

La prochaine réunion se tiendra en Lozère (Mende) le 30 avril prochain, pour nos confrères des hauts- plateaux mais pas seulement, ceux de la plaine y sont conviés également . Une synthèse de toutes les réunions sera faite dans un prochain "L'Inf'Ordre".

Nous avons appris la disparition de notre Consoeur **Madame Catherine Palatan-Monsterleet**, nous adressons nos sincères condoléances à son mari et ses enfants et les assurons de notre soutien dans ces moments douloureux.

Editeur: CROPP Languedoc-Roussillon

Directeur de publication: Franck Alzieu

Commission communication: Gérard Bailleux, Didier Buxeda, Alain Caisso

Mise en page et rédaction: Franck Alzieu (assisté par Scribus, logiciel de PAO)

Imprimeur: Souris Verte (Montpellier)

Dépot légal: Décembre 2007

Tirage: 500 exemplaires

ISSN: 1960-9965

